

COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL

Du mercredi 5 mai 2021 à 20h00

Convocation du Conseil Municipal : le 08/04/2021

Ordre du jour

Désignation d'une secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14/04/2021

- 1 Vote Budget 2021 Multiservices rural
- 2 Décisions modificatives (budget communal)
- 3 Vote emprunts
- 4 Réorganisation temps de travail des agents du service technique

- 5 Questions diverses

Le mercredi 5 mai 2021 à 20h00 : réunion du conseil municipal.

Nom	Présents	Absents	Absents excusés ayant donnés pouvoir à.....	Nom	Présents	Absents	Absents excusés ayant donnés pouvoir à
VILLEPONTOUX R			DUFOUR Pierre	GOUZOU MONT	X		
DUFOUR P	X			DEHAN R		X	
ROCHELLI L	X			BONNET D	X		
LAVERGNE JP	X			SANCHEZ L	X		
GLEYZE D	X			BESNARD O	X		DUFOUR Pierre
VITRAC O	X			CRUBILIE B	X		
EWANGELISTA C	X			BELIE M	X		
JOUGLAS F	X						

La séance est ouverte sous la présidence de Mr DUFOUR Pierre, 1^{er} adjoint.

Mr CRUBILIE Benoît est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14/04/2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du 14/04/2021

Madame LAVERGNE Nathalie, secrétaire de Mairie assiste à la réunion.

N° : 28A_2021 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 Multiservices rural.

Le budget primitif est l'acte par lequel l'ordonnateur est autorisé par l'assemblée délibérante à effectuer les opérations de recettes et de dépenses de la collectivité pendant toute la durée de l'exercice budgétaire. Il se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder la section d'investissement.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt.

Il est rappelé que par délibération en date du 3 mars 2021 le conseil municipal a décidé de créer un budget annexe « Multiservices rural » assujetti à la TVA.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le projet de budget primitif 2021 présentés par le 1^{er} Adjoint au titre du budget Multiservices rural,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'adopter le budget primitif de l'exercice 2021 s'élevant en dépenses et en recettes ainsi que suit :

Budgets	Fonctionnement Dépenses et recettes	Investissement Dépenses et recettes	Total du budget
Multiservices rural	31 555.87	794 440.00	825 995.87

Résultat des votes à main levée :

Budgets	Vote					
	En exercice	Présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
Multiservices rural	15	12	14	0	0	0

N° : 29A_2021 Délibération modificative N° 1 – Budget Communal

Monsieur le 1^{er} Adjoint expose aux membres du Conseil Municipal que pour tenir compte des évènements de toute natures susceptibles de survenir en cours d'année, le budget primitif doit pouvoir être corrigé tout en respectant les principes relatifs à la préparation, au vote et au maintien de l'équilibre du budget.

Les décisions modificatives ordinaires sont de la compétence du Conseil Municipal.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes, corrigent et modifient les prévisions budgétaires initiales tout en respectant l'équilibre budgétaire.

Monsieur le 1^{er} Adjoint explique qu'il convient de réajuster le budget 2021, et propose une révision de crédits pour les opérations citées ci-dessous :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

Approuve la décision modificative suivante :

Designation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement section investissement	30 000.00 €	
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.	30 000.00 €	
D 2135-197 : Installation chauffage école	4 950.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	4 950.00 €	
D 2313-194 : Construction Multiservices rural		4 950.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		4 950.00 €
D 27638 : Autres établissements publics		16 573.35 €
D 2764 : Créances sur les particuliers	30 000.00 €	
TOTAL D 27 : Autres immos financières	30 000.00 €	16 573.35 €
D 657364 : A caractère industriel et commer		31 555.87 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		31 555.87 €
R 021 : Virement de la section de fonct	30 000.00 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.	30 000.00 €	
R 2031 : Frais d'études		3 720.00 €
TOTAL R 20 : Immobilisations incorporelles		3 720.00 €
R 2313 : Constructions		12 853.35 €
TOTAL R 23 : Immobilisations en cours		12 853.35 €
R 773 : Mandats annulés (exerc. antérieur)		1 555.87 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels		1 555.87 €

N° : 30A_2021 Emprunt Multiservices rural Prêt à taux fixe

Monsieur le 1^{er} Adjoint donne connaissance au Conseil Municipal d'un besoin de trésorerie afin de financer la construction du Multiservices rural.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de contracter auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt ;

Caractéristiques de l'emprunt

Objet : Multi-services

Type de financement : Prêt à taux fixe

Montant : 180 000 €

Durée de l'emprunt : 240 mois y compris 24 mois de différé d'amortissement

Taux fixe : 1.16 %

Périodicité : trimestrielle

Echéances constantes

Frais de dossier : 360 €

Débloccage : Possibilité de tirage par tranches mais la réalisation définitive du prêt devra avoir lieu dans les 4 mois qui suivent l'édition du contrat.

Article 1: La collectivité de PINSAC s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

Article 2 : La collectivité de PINSAC s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

Article 3 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Régis VILLEPONTOUX, Maire.

N° : 31A_2021 Emprunt Multiservices rural Crédit relais (annule et remplace la délibération 6_2021 du 3 mars 2021)

Monsieur le 1^{er} Adjoint donne connaissance au Conseil Municipal d'un besoin de trésorerie en attente du versement de certaines subventions.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole NORD MIDI PYRENEES l'attribution d'un Crédit relais en attente du versement de diverses subventions.

Montant : 252 000 €

Durée : 24 mois avec 23 mois de différé.

Taux variable : E3M + 0.80 % soit 0.80 % ce jour

Intérêts : trimestriels

Capital : in fine

Frais dossier : 504 €

Modalité de tirage : Un 1^{er} tirage doit avoir lieu obligatoirement dans les 4 mois qui suivent l'édition du contrat de prêt.

Article 1 : La collectivité de PINSAC s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

Article 2 : La collectivité de PINAC s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

Article 3 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Régis VILLEPONTOUX, Maire.

N° : 32A_2021 OBJET : Réorganisation du temps de travail des agents des services techniques

Le 1^{er} Adjoint, expose au conseil municipal qu'il convient de revoir et réorganiser le temps de travail des agents des services techniques.

En effet, actuellement le temps de travail des agents des services techniques comprend 2 cycles de travail :

Un cycle de travail de 31h par semaine de janvier février mars et octobre novembre décembre, Et

Un cycle de travail de 39h par semaine d'avril mai juin juillet août septembre.

Soit 35h par semaine.

Or enfin de simplifier le planning des agents et d'éviter tout travail pendant les fortes chaleurs, il est proposé à l'assemblée de réorganiser ce temps de travail. Cette nouvelle organisation permettrait aux agents d'effectuer des horaires décalés suivant les conditions météorologiques.

Pour les mois de janvier – février – mars – avril – octobre – novembre – décembre *horaires du lundi au vendredi 8h-12h et 14h-17h*

Pour les mois de mai - juin - juillet - août - septembre, *horaires décalés 6h-13h suivant conditions météorologiques*, avec pose de 20 mn obligatoire comprise dans le temps de travail.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 22 avril 2021

Considérant la nécessité de réorganiser le temps de travail applicable aux agents travaillant au sein des services techniques, en raison du dysfonctionnement de celui-ci,

DECIDE : d'adopter l'organisation des services techniques ainsi proposée. Cette nouvelle organisation prendra effet au 1^{er} mai 2021

- Pour les mois de janvier – février – mars – avril – octobre – novembre – décembre *horaires du lundi au vendredi 8h-12h et 14h-17h, et*

Pour les mois de mai - juin - juillet - août - septembre, *horaires décalés 6h-13h suivant conditions météorologiques*, avec pose de 20 mn obligatoire comprise dans le temps de travail.

Soit 35h par semaine

- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents se rapportant à cette décision.

Questions diverses

La séance est levée à 21h30